

«Gesthand, les infos essentielles » N°1 A destination des clubs et des Ligues

Mesdames, Messieurs,

Je viens vers vous pour faire le point sur la première semaine de « Gesthand » : environ 105 000 licences renouvelées ou en cours de renouvellement vendredi 7 juillet.

Quelques petits rappels s'imposent :

Le certificat médical [voir diaporama en cliquant ici](#) :

Je suis licencié et je procède au renouvellement de ma licence :

- Si le certificat médical de la saison 2016-2017 est antérieur au 1^{er} juin **2016**. Je le supprime et je télécharge le nouveau certificat, qui lui est postérieur au 1^{er} juin **2017**.

Je n'oublie de mettre la date du nouveau certificat et je n'ai pas à télécharger l'attestation QS.

Le questionnaire santé est **confidentiel, je le conserve... par contre** je télécharge l'attestation santé et je remets l'original à mon club.

-Si le certificat médical est postérieur au 1^{er} juin 2016. Je ne le supprime pas, je vérifie la date et je la saisis dans le champ approprié.

- je mets la photo en mode portrait avant de finaliser.

- Les adresses mails des licenciés feront l'objet d'une procédure d'authentification : je contrôle donc mon adresse.

Je suis secrétaire de club :

- je vérifie avant de valider (voir plus précisément le document joint)

- si je ne peux pas valider de licence : je vérifie auprès des services financiers des instances (comité, ligue ou fédération) que mon club est en règle financièrement envers chacune d'elles.

Nos territoires ont du talent : Je tiens à remercier la ligue Auvergne Rhône Alpes pour la préparation du document que vous pouvez télécharger en cliquant ci-dessous :

[Tuto Office365](#)

Le service informatique